



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17374
30 juillet 1985

ORIGINAL : FRANCAIS/ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 29 JUILLET 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU BURKINA FASO AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte de la lettre en date
du 25 juillet 1985 que vous adresse le Camarade Oliver Tambo, président de
l'African National Congress (ANC) d'Afrique du Sud.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document
du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Léandre B. BASSOLE

Annexe

Lettre datée du 25 juillet 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par M. Oliver Tambo, président de l'African National Congress

L'African National Congress se félicite de ce que le Conseil de sécurité ait été convoqué pour examiner la question de l'Afrique du Sud. Nous remercions la République française d'avoir pris cette initiative opportune et sommes reconnaissants à toutes les puissances d'avoir permis au Conseil de se réunir à si bref délai.

Une situation extrêmement grave règne en Afrique du Sud. Cette situation s'est instaurée par suite du refus obstiné du régime de Pretoria d'abandonner le système criminel de l'apartheid. La proclamation officielle de la loi martiale le 20 juillet sur certaines parties de notre pays est une conséquence inévitable du système de la domination par la force.

Les nouvelles mesures de répression instituées par le régime Botha signifient qu'un nombre encore plus grand de nos compatriotes va être assassiné de sang froid, torturé et emprisonné. C'est pour cacher ces actes de guerre iniques contre le peuple que ce régime a établi des contrôles supplémentaires sur la presse.

La communauté internationale ne peut rester inactive devant le niveau de sauvagerie bestiale qu'a atteint le terrorisme d'Etat sud-africain. L'argument du régime de Pretoria selon lequel il a l'obligation de restaurer l'ordre public est sans fondement car il revient à dire que le régime veut rétablir l'autorité de l'ordre même contre lequel le peuple lutte. Accepter cet argument serait donc accepter l'application et la perpétuation du système d'apartheid. Ce serait entériner la défense d'une constitution raciste que le Conseil de sécurité lui-même a déclarée nulle et non avenue.

Le Conseil a la responsabilité particulière de prendre des mesures décisives pour empêcher que le crime d'apartheid continue d'être perpétré contre l'humanité. Une simple condamnation du système d'apartheid et les appels lancés au régime Botha pour qu'il change de politique ne peuvent que convaincre ce régime que la communauté internationale est incapable de prendre des mesures fermes pour mettre un terme à l'apartheid. Eviter de prendre des mesures revient à encourager les racistes à faire fi de l'Organisation des Nations Unies, et notamment du Conseil de sécurité.

Le temps est venu pour le Conseil d'imposer des sanctions globales contre l'Afrique du Sud de l'apartheid en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Notre peuple, qui doit chaque jour enterrer ses morts, espère certainement qu'avant de clore ses débats, le Conseil de sécurité aura adopté des mesures pratiques qui permettront d'augmenter encore l'isolement du régime d'apartheid.

Sinon, cela voudrait dire que le Conseil de sécurité a donné carte blanche au régime de Pretoria qui pourrait en toute impunité massacrer notre peuple et ne faire aucun cas des exigences formulées par le Conseil de sécurité lui-même à l'égard de ce régime à diverses reprises.

Nous sommes persuadés que le Conseil ne peut nous abandonner alors que des millions de personnes en Afrique du Sud ont le plus grand besoin de son assistance.

Le Président

Oliver TAMBO

